



Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Courtenay
COMMUNE DE CHUELLES

MAIRIE DE CHUELLES
45220

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire de Chuelles.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Membres présents : Stéphane Hamon, Roland Vonnet, Annick Morin, Martial Pinon, Martine Dieudonné de Carfort, Maurice Osig, Alain Goyon, Eric Gallois, Marie-Claude Aubey, Catherine Le Bec-Lesage, Isabelle Rosse, Cédric Harry.

Absente excusée : Marie-Charlotte Verhulst

Date de convocation : 6 juin 2023

Marie-Claude Aubey a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

1°) Fonctionnement

- 🚩 Approbation du Procès-Verbal du dernier conseil municipal.

2°) Finances

- 🚩 Installation d'une nouvelle aire de jeux à l'école maternelle
- 🚩 Taxe locale sur la publicité extérieure – TLPE – Tarifs 2024

3°) Manifestations

- 🚩 Prise en charge des repas des membres des associations de voitures anciennes lors de la fête de l'automne du 10 septembre 2023.

4°) Subventions et adhésions

📌 Adhésion A.P.A.G.E.H. année 2023

5°) Divers

📌 Remerciements pour les subventions et adhésions : Association Gymnastique volontaire de Chuelles, Rencontre Gatinaise et Fondation du Patrimoine

📌 Date du prochain conseil municipal.

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance.

1 – Fonctionnement

Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 avril 2023 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu. Aucune observation n'étant soulevée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

2 – Finances

N°035/2023

INSTALLATION D'UNE NOUVELLE AIRE DE JEUX A L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'obtention de subventions pour l'installation d'une nouvelle aire de jeux à l'école maternelle, des demandes de devis ont été faites à 3 entreprises. Deux seules ayant répondu, Monsieur le Maire présentent les 3 offres reçues des 2 entreprises :

📌 HUSSON : 25.512,79 € TTC

📌 LUDOPARC Proposition n° 1 : 27.401,59 € TTC

📌 LUDOPARC Proposition n° 2 : 27.904,66 € TTC

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer pour ou contre l'installation d'une nouvelle aire de jeux dans l'école maternelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

📌 L'installation d'une nouvelle aire de jeux à l'école maternelle.

📌 De ne pas retenir la proposition n°2 de la société LUDOPARC.

📌 De voter à main levée pour choisir entre les 2 offres restantes.

Résultat du vote : 7 pour l'offre HUSSON 4 pour l'offre LUDOPARC 1 abstention

La société HUSSON est donc retenue pour la somme de 21.260,66 € HT soit 25.512,79 € TTC.

N°036/2023
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) – TARIFS 2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°005/2021 instituant la taxe locale sur la publicité extérieure et propose d'appliquer les tarifs maximaux (article L.2333-9 du CGCT) suivants :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (affichage non numérique)		Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numérique (affichage numérique)	
Superficie inférieure ou égale à 12m ²	Superficie comprise entre 12 et 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²
17,70 € / m ²	35,40 € / m ²	70,80 € / m ²	17,70 € / m ²	35,40 € / m ²	53,10 € / m ²	106,20 € / m ²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

✚ de fixer les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) comme indiqué sur le tableau ci-dessous pour l'année 2024 :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (affichage non numérique)		Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numérique (affichage numérique)	
Superficie inférieure ou égale à 12m ²	Superficie comprise entre 12 et 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²
17,70 € / m ²	35,40 € / m ²	70,80 € / m ²	17,70 € / m ²	35,40 € / m ²	53,10 € / m ²	106,20 € / m ²

✚ de ne pas appliquer d'exonération ou de réfaction sur ces tarifs.

3 – Manifestations

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal la demande faite par les associations de voitures anciennes pour l'exposition des voitures à la fête de l'automne du 10 septembre prochain. Celles-ci souhaiteraient bénéficier de repas gratuits pour les membres de ces associations. Le conseil municipal demande des précisions quant au nombre de repas à offrir avant de valider la demande.

4 – Subventions et adhésions

N°037/2023
ADHESION A.P.A.G.E.H. ANNEE 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'adhésion à l'Association pour l'Avenir du Gatinais et de ses Habitants (A.P.A.G.E.H.).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 👉 Décide d'adhérer à l'A.P.A.G.E.H. en tant que soutien pour l'année 2023 pour un montant de 50,00€.

Les crédits seront pris à l'article 6281 du budget primitif 2023.

5 – Divers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements des associations Association Gymnastique Volontaire de Chuelles, Rencontre Gatinaise et Fondation du Patrimoine pour le versement de la subvention 2023.

Tour de table

Roland Vonnet

- 👉 Explique que le 13 mai 2023 s'est bien passé avec 45 exposants mais souligne un manque de visiteurs. Un changement de jour ou la forme de cette journée est à l'étude.
- 👉 Informe que le film sur la journée est en cours pour présentation sur Youtube et le site de la mairie.
- 👉 Rappelle la réunion de la commission Vie associative, sports, animations, fêtes du jeudi 15 juin pour les journées du 14 juillet et du 10 septembre 2023.
- 👉 Indique qu'une réunion au vox est prévue samedi 17 juin pour faire un point sur le Cinéma dans mon village.

Isabelle Rosse

- 👉 Informe de l'importance des trous sur les trottoirs route de Courtenay. Monsieur le Maire explique qu'une réfection pourrait être étudiée sur le budget 2024.

Cédric Harry

- 👉 Indique des problèmes avec les travaux de l'entreprise Carrouet.

Eric Gallois

- 👉 Explique que du paillis va être mis sur la bande de haie qui a été plantée.

Hamon Stéphane

- 👉 Explique qu'il a donné l'autorisation à un groupe des Giberniots pour la pratique du hoquet sous le préau. Ceux-ci s'engagent à arrondir les angles des poteaux pour plus de sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire
Stéphane HAMON



La Secrétaire de séance
Marie-Claude AUBEY

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Marie-Claude Aubey mentioned in the text next to it.